Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260505-CM20260502-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
5 MAI 2026
DELIBERATION
CM20260502

Le 5 mai 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 28 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pascale LE NOUAILLE, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, David HAVART, Alexandra NOEL, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX.
Absents excusés ayant donné pouvoir : James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, Sonia GUINY donne pouvoir à Patrice LAMEUL, Elodie GUILLARD donne pouvoir à Maud GAVAUD.
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Alexandra NOEL

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2026

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2026

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2026**

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.